

222C0563  
FR0013154002-FS0159

10 mars 2022

**Déclaration de participation**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SARTORIUS STEDIM BIOTECH**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mars 2022, la société LifeScience Holding SCSp<sup>1</sup> a informé l'AMF qu'à la suite de l'acquisition de parts d'intérêts dans l'indivision successorale de droit allemand de M. Horst Sartorius, LifeScience Holding SCSp est devenue le 9 mars 2022 membre de cette indivision successorale, désormais également formée de Karin Sartorius-Herbst, Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH, Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH<sup>2</sup> et Christine Franken<sup>3</sup>.

L'indivision successorale, qui comprend 18 754 160 actions ordinaires de Sartorius Aktiengesellschaft (Sartorius AG)<sup>4</sup> représentant à la date des présentes environ 25,05% du capital et 50,09% des droits de vote de cette société, est administrée par un exécuter testamentaire, à la suite du décès de M. Horst Sartorius intervenu le 16 juillet 1998 et jusqu'au partage de celle-ci le 16 juillet 2028.

Sartorius AG détenait, au 31 décembre 2021, 68 044 513 actions représentant 136 089 026 droits de vote, soit 73,82% du capital et 84,78% des droits de vote de SARTORIUS STEDIM BIOTECH<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Société en commandite spéciale de droit luxembourgeois ayant son siège social 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B259379 dont la gestion est assurée par son associé commandité, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LSH Management GP S.à r.l. (« LSH GP »). LSH GP est contrôlée par la société à responsabilité limitée de droit allemand Armira HC Holding GmbH, laquelle est contrôlée par la société en commandite de droit allemand Armira Partners GmbH & Co. KG., dont la gestion est assurée par son associé commandité, la société à responsabilité limitée de droit allemand Armira Partners Verwaltungs GmbH, laquelle est contrôlée par Monsieur Alexander Schemann.

<sup>2</sup> Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH sont des sociétés à responsabilité limitée de droit allemand contrôlées par Karin Sartorius-Herbst.

<sup>3</sup> Cf. communiqué diffusé le 9 mars 2022 par « Armira ».

<sup>4</sup> Société anonyme de droit allemand dont les actions sont notamment négociées sur le Frankfurt Stock Exchange.

<sup>5</sup> Sur la base d'un capital composé de 92 180 190 actions représentant 160 526 383 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au 31 décembre 2021, le capital de la société Sartorius AG était divisé en 37 440 000 actions ordinaires avec droit de vote (les AO) et en 37 440 000 actions de préférence sans droit de vote, les AO étant réparties comme suit<sup>6</sup> :

	<b>Actions ordinaires</b>	<b>% capital<sup>7</sup></b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Indivision successorale Horst Sartorius	18 754 160	25,05%	18 754 160	50,09%
Bio-Rad Laboratories	12 987 900	17,34%	12 987 900	34,69%
Karin Sartorius-Herbst	906 952	1,21%	906 952	2,42%
Auto-détention	3 213 991	4,29%	3 213 991	8,58%
Public	1 576 997	2,11%	1 576 997	4,21%
<b>Total</b>	<b>37 440 000</b>	<b>50%</b>	<b>37 440 000</b>	<b>100%</b>

Avant la réalisation de l'opération, la répartition des parts d'intérêts dans l'indivision successorale était environ la suivante :

<b>Membre</b>	<b>% d'intérêts</b>
Karin Sartorius-Herbst <sup>8</sup>	33,33%
Ulrike Baro	33,33%
Christine Franken	31,87%
Kai-Christian Franken	0,73%
Indivision Andreas Franken	0,73%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

A l'issue de la réalisation de l'opération, LifeScience Holding SCSp ayant acquis les parts d'intérêts détenues par Ulrike Baro, Kai-Christian Franken et l'indivision successorale de Andreas Franken, ainsi qu'une partie de la part d'intérêts<sup>9</sup> détenue par Christine Franken, la répartition des parts d'intérêts dans l'indivision successorale de M. Horst Sartorius est environ la suivante :

<b>Membre</b>	<b>% d'intérêts</b>
Karin Sartorius-Herbst	33,33%
Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH <sup>10</sup>	7,14%
Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH	9,52%
LifeScience Holding SCSp	39,99%
Christine Franken	10%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Il est précisé qu'en vertu d'une mission confiée aux termes du testament de M. Horst Sartorius, un exécuteur testamentaire administre de manière indépendante les actions comprises dans l'indivision successorale et exerce en conséquence à titre exclusif l'ensemble des droits qui y sont attachés<sup>11</sup>, et notamment le droit de vote, sans recevoir d'instruction de la part des membres de l'indivision successorale<sup>12</sup>.

Au résultat de l'opération, LifeScience Holding SCSp n'est en mesure d'exercer aucun droit de vote dans Sartorius AG ni indirectement dans SARTORIUS STEDIM BIOTECH.

<sup>6</sup> Sur la base de l'information publiquement disponible.

<sup>7</sup> Sur la base du nombre d'actions ordinaires détenues.

<sup>8</sup> Karin Sartorius-Herbst détient par ailleurs directement environ 2,42% des actions ordinaires et des droits de vote de Sartorius AG.

<sup>9</sup> Représentant environ 5,2% de l'indivision successorale. Dans le cadre de l'opération, Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH ont également acquis une partie de la part d'intérêts détenue par Christine Franken, représentant au total environ 16,67% de l'indivision successorale de M. Horst Sartorius.

<sup>10</sup> Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH sont contrôlées par Karin Sartorius-Herbst.

<sup>11</sup> Jusqu'au partage de l'indivision successorale le 16 juillet 2028.

<sup>12</sup> L'Autorité fédérale allemande de supervision financière a par décision du 21 décembre 2021 considéré que LifeScience Holding SCSp ne sera pas en mesure d'exercer les droits de vote attachés aux actions comprises dans l'indivision successorale et a octroyé à LifeScience Holding SCSp une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire sur les actions émises par Sartorius AG.